

# Engagé-es au quotidien pour les bibliothèques, la recherche et la culture !

VOTEZ



**VOTER SNASUB-FSU,**  
C'EST VOTER POUR DES COLLÈGUES ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN,  
COMPÉTENTS, DYNAMIQUES ET OFFENSIFS.

Membre de la Fédération syndicale unitaire (FSU), le SNASUB-FSU défend les statuts et les conditions de travail des personnels des bibliothèques, dans les établissements, dans les instances et au cœur des mobilisations.

En CAPN, que vous soyez ou non syndiqué, si vous demandez votre mutation, si vous êtes promuvable, ils font valoir vos droits. Si vous êtes victime d'autoritarisme, voire de harcèlement, ils vous soutiennent.

**VOTER SNASUB-FSU,**  
C'EST AGIR POUR LA DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS ET  
CONTRE L'AUSTÉRITÉ.

AVEC LA FSU, LE SNASUB-FSU participe activement aux luttes pour la défense des services publics, des salaires et des retraites, contre les suppressions de postes et le recours aux emplois précaires. Il revendique la création de postes statutaires pour améliorer les services offerts et les conditions de travail des personnels et pour lutter contre le stress et la souffrance au travail. Avec la FSU, il revendique une réforme fiscale qui permettrait de mobiliser les dizaines de milliards d'euros nécessaires, en taxant les dividendes des actionnaires, la spéculation financière et la fraude fiscale pour que la répartition de ces richesses soit orientée vers l'intérêt général.

**VOTER SNASUB-FSU,**  
C'EST RÉAFFIRMER L'IMPORTANCE DES CAP ET DES CHSCT  
MENACÉS PAR LE PROGRAMME « ACTION PUBLIQUE 2022 ».

Le gouvernement prépare une attaque gravissime contre nos services publics, avec le programme « Action publique 2022 » qui s'attaque au paritarisme et vise à substituer le contrat au statut et à individualiser les salaires et les carrières des agents publics.

Retirer aux CAP le contrôle sur l'ensemble des opérations de gestion collective des carrières (mutations, promotions, ...), les réduire à des instances de recours, donnerait tout pouvoir aux chefs d'établissements. Les commissaires paritaires sont les derniers remparts contre l'arbitraire.

Supprimer les CHSCT, en les intégrant aux comités techniques, permettrait aux employeurs publics de s'affranchir de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail. Associer les fonctionnaires, par l'intermédiaire de leurs représentants, à la gestion collective et à l'organisation des services publics est un des fondements de la fonction publique.

Contourner les élu-es des personnels, garants de l'égalité de traitement des agents, instituerait l'arbitraire et l'inégalité comme principes de gestion.

**VOTER SNASUB-FSU, C'EST REFUSER CE PROGRAMME  
MORTIFÈRE POUR LA FONCTION PUBLIQUE.**

AVEC LA FSU, AVEC LE SNASUB-FSU,  
RÉAFFIRMEZ VOTRE ATTACHEMENT AU PARITARISME

29  
NOV

>

06  
DÉC

FAITES-VOUS ENTENDRE

**Votez SNASUB-FSU !**



### VOUS EXERCEZ DES MISSIONS SOUVENT SIMILAIRES À CELLES DES CONSERVATEURS.

Personnels de catégorie A, chargés de missions transversales ou de responsabilités d'encadrement, vous n'aviez, depuis 25 ans, comme unique perspective de carrière qu'un hypothétique accès à ce corps dont vous partagiez déjà, souvent, les fonctions, sans en avoir ni le salaire ni les perspectives de carrière.

### LE SNASUB-FSU SE RÉJOIT DE LA CRÉATION DE LA HORS-CLASSE...

La création de ce nouveau grade répond à une des plus anciennes revendications de la profession. En première ligne dans ce combat, le SNASUB-FSU se réjouit de cette avancée fondamentale qui vous ouvre, enfin, de réelles perspectives professionnelles. Mais pour qu'aucun collègue ne parte en retraite sans avoir été promu, le SNASUB-FSU demande une augmentation substantielle des possibilités de promotion. Avec un taux de 14,5 %, en 2017 et 2018, au total 69 collègues seulement ont pu être promus.

### LE SNASUB-FSU REFUSE UNE RÉDUCTION DES POSSIBILITÉS D'ACCÈS AU CORPS DES CONSERVATEURS.

Pour le SNASUB-FSU, les bibliothécaires les plus anciens ne doivent pas être écartés par l'administration de la liste d'aptitude en conservateur, sous prétexte que la hors-classe leur serait plus profitable ! Que certains d'entre vous s'interrogent sur l'opportunité de continuer à candidater pour la liste d'aptitude est légitime, mais vous en exclure a priori est inacceptable... même si, avec 7 possibilités pour 461 postulants en 2018, être promu conservateur demeure une loterie !

Le SNASUB-FSU s'oppose au « Programme action publique 2022 » qui menace gravement le paritarisme.

### AVEC VOUS, LE SNASUB-FSU REVENDIQUE :

- un plan de requalification des emplois et de revalorisation des personnels des bibliothèques.
- la création d'un corps unique d'encadrement scientifique à trois grades en A.
- une augmentation du taux de promotion en hors-classe et des possibilités d'accès au corps des conservateurs.
- une gestion transparente des carrières fondée sur des barèmes pour les promotions et les mutations.
- le dégel du point d'indice, sa revalorisation et sa réindexation sur les prix.
- la mise en œuvre effective des mesures salariales prévues par le protocole PPCR et différées à 2019, au mépris des engagements.
- le retrait du RIFSEEP et l'intégration des primes, préalablement alignées sur le montant le plus favorable, dans le traitement indiciaire.
- l'attribution de postes et de budgets à la hauteur des besoins.
- le maintien de la gestion nationale et du caractère interministériel de la filière bibliothèques et, dans les BMC, de personnels scientifiques d'État.

29 > 06  
NOV DÉC

POUR AGIR ENSEMBLE  
**Votez SNASUB-FSU !**